

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 JUIN 2025
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

En exercice : 38
Présents : 14
Absents ayant donné pouvoir ou
procuration : 1
Absents : 23
Votants : 15
Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation
24/06/2025

Date d'affichage
02/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI.

Suppléés : /

Absents ayants donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Xavier LUCIANI, Ghjuvan-Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, Jean Noël GIUDICI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Lisa PAOLI-FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Stella MORACCHINI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marlene GIUDICELLI.

Délibération n°3725 : Fixation des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances relatives à la mise en service des équipements à vocation culturelle de la CCFC.

Le Président de séance informe le Conseil qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'ouverture des équipements culturels (Ecole des arts et Médiathèque) prévue pour le mois de janvier 2026, de délibérer sur les modalités et tarifs d'occupation desdits équipements et de diverses redevances.

Ces tarifs concernent :

-Les locations immobilières : Il s'agit du prix acquitté pour l'occupation occasionnelle de divers locaux municipaux : auditorium de l'Ecole des arts, salles de visio conférence, salle de projection.

-Les taxes et redevances diverses liées à l'occupation du domaine public : Il s'agit de fixer les tarifs d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droit réel à usage des associations dites « résidentes » de l'Ecole des arts.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2125-1 et suivants,
Vu l'avis de la commission Finances en date du 6 novembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Culture en date du 13 novembre 2024,
Vu l'annexe du 24 juin 2025 de la présente délibération portant fixation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : À compter du 1er janvier 2026, les tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances dans le cadre de la mise à disposition d'équipements à vocation culturelle (Ecole des arts et Médiathèque) sont fixés conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer les conventions et tout acte afférent à la mise à disposition des équipements à vocation culturelle, dans le respect des modalités fixées par la présente délibération.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux différents chapitres du budget de l'exercice 2026.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication³³ Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 02/07/2025 15:12:23

REÇU EN PREFECTURE
le 02/07/2025

Application: Sign-Edocats.com

99_0E-026-2000033827-20250630-3725-0E